

Modification du SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise

Retour sur

.....

la commission Renaturation

*Préserver et restaurer les espaces
du vivant*

Documents de concertation

1. le séminaire Centralités et polarités de demain
2. la commission Économie résiliente | Desserrer l'activité économique : mythes et réalités
3. la commission Viticole Entre-deux-mers | Accompagner l'évolution des espaces viticoles
4. la commission Renaturation | Préserver et restaurer les espaces du vivant
5. la commission Mobilités & centralités des quotidiens | Adapter la géographie prioritaire aux objectifs bioclimatiques
6. la commission Energie | Intégrer les objectifs bioclimatiques dans la gestion des ressources

Retour sur la Commission Renaturation

9 novembre 2023

Préserver et restaurer les espaces du vivant

Les espaces naturels constituent l'un des éléments structurants du cadre de vie. Ils ont, en effet, des fonctions importantes que ce soit sur le plan économique, par l'agriculture et l'exploitation forestière, sur le plan biologique, avec l'épuration de l'air ou sur le plan esthétique, en rompant la monotonie minérale des villes et en créant des espaces de détente pour le public.

Le SCoT protège **120 000 hectares d'espaces naturels**. Avec les évolutions de l'agriculture et de la viticulture, il s'agit de s'interroger sur les évolutions à mettre en place.

Concernant le rôle des ENAF au sein des enveloppes urbaines, le territoire du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise en possède **une quantité importante**, puisque sur la base des données de l'OCS Région Nouvelle Aquitaine, il y a **7 500 hectares d'ENAF** au sein des enveloppes urbaines (et 46 000 hectares d'ENAF au total).

Ces espaces sont, pour la plupart, protégés, et méritent **une attention et une connaissance** particulières de leurs caractéristiques, pour savoir **quelles évolutions prévoir**. Le travail engagé avec chaque Communauté de communes permettra de voir **où prioriser le développement** et **comment faire évoluer les ENAF** au regard de leurs caractérisations et de leurs fonctionnalités.

C'est aussi tout l'objet de la Commission Renaturation, organisée dans le cadre des travaux de la **modification du SCoT bioclimatique** de l'aire métropolitaine bordelaise pour poser les premières orientations du D2O, Document d'orientation et d'objectifs. La Commission « **Préserver et restaurer les espaces du vivant** » s'organisait ainsi en deux temps :

> **Messages clés** de l'atelier « Préserver les ENAF au sein des enveloppes urbaines, où et pour quoi » du séminaire Centralités et polarités de demain, organisé le 10 octobre 2023 par le Sysdau avec l'appui de l'a-urba,

> **Premiers principes pour alimenter les orientations du D2O**, document d'orientation et d'objectifs de la partie métropole nature du futur SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise.



9 novembre 2023 - Mairie de Cestas - Communauté de communes Jalle eau bourde

Sommaire

Préserver et restaurer les espaces du vivant

Messages clés de l'atelier « Préserver les ENAF au sein des enveloppes urbaines, où et pour quoi » - Séminaire « Centralités et polarités de demain » du 10 octobre 2023

- › Qualifier les différents types d'espaces naturels, agricoles et forestiers au sein des enveloppes urbaines
- › Hiérarchiser les différentes fonctions des ENAF selon les typologies
- › Evaluer sur la période précédente 2011 - 2021 la consommation des ENAF au sein des enveloppes urbaines
- › Définir les critères de priorisation de préservation de certains ENAF

Premiers principes pour alimenter les orientations du D20, document d'orientation et d'objectifs de la partie métropole nature

- › à l'échelle de l'InterSCoT girondin
- › à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise
- › à l'échelle des bassins versants
- › à l'échelle des espaces urbains

Paroles des élus



Pierre Ducout,
vice-président du Sysdau,
président de la Communauté de
communes Jalle-eau-bourde,
co-Président de la Commission



Il faut avoir en tête que les paysages évoluent et se transforment, au cours des différents cycles, et cela est positif.

Concernant le ZAN, tout n'est pas encore arrêté. Par exemple, est-ce que les cours d'école, qui ont été bétonnées, rentreront dans la renaturation si nous les rendons vertes et perméables ? Nous n'avons pas le détail. Pour le moment, nous travaillons sans définition précise.



Jérôme Pescina,
élu au bureau du Sysdau,
conseiller métropolitain,
co-Président de la Commission



Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à cette question de la renaturation dans nos quotidiens.

Sur la commune de Martignas par exemple, nous avons vocation à urbaniser un terrain communal de 2 hectares, considéré comme déjà artificialisé.

Il se trouve qu'avec les premières études environnementales, la moitié de ce terrain est considérée comme zone humide. On va donc certainement éviter. Mais, comment cet espace sera comptabilisé ? Nous n'avons pas aujourd'hui tous les outils nécessaires à notre disposition.



Préserver et restaurer les espaces du vivant

Le SCoT Grenelle de l'aire métropolitaine bordelaise protège depuis 2014, strictement de l'urbanisation 120 000 hectares de nature. Aujourd'hui, l'évolution du SCoT s'inscrit dans la trajectoire de sobriété foncière fondée sur le Zéro artificialisation nette (ZAN) imposée par la loi Climat & résilience.

La loi fixe une obligation à 2031 de réduction de 50% de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et la renaturation d'espaces artificialisés à partir de 2031, afin d'obtenir le zéro artificialisation nette à 2050. Dans le cadre de la modification du SCoT bioclimatique, la priorité est bien la consolidation des protections des espaces naturels, agricoles et forestiers [ENAF] des territoires, mais au-delà, l'enjeu central est de préserver et restaurer les fonctionnalités de ces sols vivants. Et ce, à plusieurs titres.

> **Parce qu'il s'agit de mieux prendre en compte les services rendus par les sols non bâtis** des villes, les sols urbains vivants qui permettent la filtration des eaux, la contribution au rétablissement de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air et la captation carbone, la capacité alimentaire, et à bien d'autres bienfaits sociaux de santé.

> **Parce que ces sols vivants assurent également des fonctions d'atténuation des risques multiples**, d'incendies de forêts, d'inondations ou de débordement des cours d'eau, désordres liés au retrait et gonflement d'argiles, aux mouvements de terrains liés au réchauffement climatique, les fonctionnalités hydro-géomorphologiques sont indispensables à appréhender pour les préserver.

> **Parce que ces espaces de nature, bénéfiques pour la qualité de vie sont essentiels pour conserver une relation de l'humain avec la nature** et méritent d'être accessibles, proches, multifonctionnels dans un contexte de proximité bénéfique pour la santé, l'objectif est de placer l'humain et l'équilibre des territoires vécus au cœur d'un projet de renaturation ambitieux.

> **Parce que ces espaces contribuent à solidifier la trame verte et bleue de l'aire métropolitaine bordelaise** via le réseau écologique multifonctionnel dans une approche territoriale et à restaurer la biodiversité, à tous les niveaux et à toutes les échelles, jusqu'à l'intérieur des enveloppes urbaines.

> **Au regard de la situation des difficultés agricoles actuelles et de crise viticole** connue par certains viticulteurs de certaines AOC, notamment sur l'Entre-deux-mers, il s'agit d'appréhender, d'étudier et d'évaluer toutes les hypothèses possibles pour restaurer et mieux utiliser les fonctionnalités agronomiques de ces sols nécessaires pour l'alimentaire, et en optimiser leurs usages.

> Enfin, **la mise en valeur paysagère, la valorisation des paysages emblématiques et identitaires des territoires et le maintien d'un cadre de vie attractif** constituent les invariants indispensables dans cette démarche de projet de renaturation.

Au sein des territoires de l'aire métropolitaine bordelaise, **une très riche mosaïque de paysages et de typologies** de ces ENAF se dessine : friches, vergers, terres viticoles, forêts, espaces cultivés, grandes cultures, parcs, cours d'eau, lisières, fonds de jardins, parcs de châteaux, espaces pour les chevaux, zones humides, bois, bosquets, terres d'élevage, espaces récréatifs et de ressourcement, de sport et santé, production alimentaire, etc.

Aussi, les hypothèses étudiées doivent nécessairement **s'appuyer sur une connaissance précise** du point de vue de la qualification des sols de ces espaces, notamment **agronomique et hydrogéomorphologique** et la caractérisation des terroirs et des espaces protégés au regard des enjeux urbains, sociétaux, environnementaux, paysagers et patrimoniaux.

Sur cette base, de **nouvelles traductions réglementaires** dans le futur SCoT bioclimatique et dans les documents d'urbanisme locaux ont été proposées et étudiées : sous zonages et indices des ENAF, OAP thématiques : agriculture, biodiversité, paysage, ENR paysage, adaptations des règlements des zonages A et N, etc.

Messages clés de l'atelier « Préserver les ENAF au sein des enveloppes urbaines, où et pour quoi »

[Séminaire Centralités et polarités de demain - 10/10/2023]

Valentin Ryckebush, a-urba

Les objectifs de l'atelier « Préserver les ENAF de demain au sein des enveloppes urbaines, où et pour quoi »

Le cadre géographique est posé à savoir les espaces naturels, agricoles et forestiers présents au sein des enveloppes urbaines.

En termes d'objectifs, il s'agit de dégager les premières pistes de réflexions et orientations pour la réécriture du SCoT en intégrant la loi Climat et résilience avec des prescriptions et des recommandations à partir des approches suivantes :

- > l'identification des ENAF existants au sein des enveloppes urbaines et de leurs typologies
- > la qualification et la hiérarchisation des critères permettant de prioriser certains ENAF pour la préservation
- > la définition des critères qui permettraient de préserver davantage certains espaces plutôt que d'autres
- > l'évaluation de la consommation effective, sur la dernière période 2011-2021, au sein de ces ENAF
- > la sélection de marqueurs évaluant le niveau de pression d'urbanisation

L'atelier était divisé en 4 séquences :

- > **Qualifier les différents types d'espaces naturels, agricoles et forestiers existants au sein des enveloppes urbaines**

Il en ressort une très grande richesse de typologies d'ENAF au sein des enveloppes urbaines : grands parcs, parcs de châteaux, espaces verts publics, espaces privés, espaces verts publics, friches, espaces viticoles, vergers, grandes cultures, pâtures, espaces forestiers, petits bois ou bosquets, prairies, fonds de jardins privés, parcs de châteaux ou abords de cours d'eau). Toutes ces typologies se retrouvent au sein des enveloppes urbaines du SCoT.

> Hiérarchiser les différentes fonctions des ENAF selon les typologies

A partir de l'identification des fonctions associées à chacun des espaces listés et préalablement qualifiés : la gestion de l'eau, la fonction de réservoir de biodiversité, de stockage de carbone, d'amélioration du cadre de vie, de maintien d'aménités, la résilience, la question des fonctions vis-à-vis de la valeur du tissu urbain, de l'identité du territoire, la question de la préservation des risques vis-à-vis de certains espaces puis de la hiérarchisation de ces fonctions il en ressort les critères de préservation des ENAF suivants :

1. La préservation de la qualité des eaux et des sols
2. La préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
3. La préservation vis-à-vis du risque inondation
4. L'adaptation au changement climatique qui regroupe 2 autres fonctions comme la préservation d'îlots de fraîcheur, l'amélioration de la qualité de l'air
5. La production alimentaire
6. La mise en valeur paysagère.

> Evaluer sur la période précédente 2011-2021 la consommation des ENAF présents au sein des enveloppes urbaines

La consommation d'ENAF entre 2011 et 2021 est de 3 000 hectares

A partir d'une cartographie représentant à la fois les ENAF consommés sur la période 2011/2021 et les ENAF restant au sein des enveloppes urbaines. Il en ressort que sur la surface totale des enveloppes urbaines du SCoT de 46 000 hectares, 7 500 hectares d'ENAF ne sont pas préservés ou protégés.

> Définir des critères de priorisation de préservation de certains ENAF

Au regard du nombre important d'ENAF non protégés au sein des enveloppes urbaines, à hauteur de 7 500 hectares, l'enjeu est d'identifier les meilleurs ENAF pouvoir les préserver et ainsi accompagner correctement cette trajectoire du ZAN.

La priorisation des 8 critères de préservation des ENAF s'établit selon :

1. leur participation à la fonctionnalité de continuités écologiques du point de vue du respect de la trame verte et bleue (continuités identifiées dans le cadre du SCoT, tous les ENAF à proximité ou sur cette trame verte et bleue doivent être préservés en priorité)
2. leur rôle dans le maintien de coupures d'urbanisation permettant la re concentration de la tâche urbaine et le maintien ou la création de discontinuités entre les territoires
3. les aménités environnementales qu'ils offrent dans les tissus urbains, du point de vue du cadre de vie, d'espaces de respiration ou de ressourcement, d'espaces de nature au sein des espaces bâtis
4. leur attractivité pour le territoire
5. leur accessibilité (s'interroger sur la préservation d'espaces qui peuvent être facilement accessibles pour les habitants et les administrés d'un territoire)
6. leur caractère irréversible Le maintien d'un équilibre entre développement démographique et cadre de vie
7. une réflexion participative du point de vue de la participation préalable auprès des habitants pour savoir quels types d'espaces ils souhaiteraient préserver
8. leur situation géographique potentiellement stratégique et de leur place dans l'histoire du territoire

Conclusion : ces 8 critères retenus constituent une base de travail intéressante mais d'autres critères pourraient être ajoutés, comme la question de la fonctionnalité des sols du territoire de l'aire métropolitaine.

Chiffres clés

> Enveloppes urbaines : **46 000** hectares

> Consommation d'ENAF calculée sur la période 2011/2021 :

3 000 hectares environ dont 66 % a été consommé au sein des enveloppes urbaines. Il est important de souligner l'effort réalisé en termes de consommation puisqu'on a une majorité des espaces consommés au sein des enveloppes urbaines

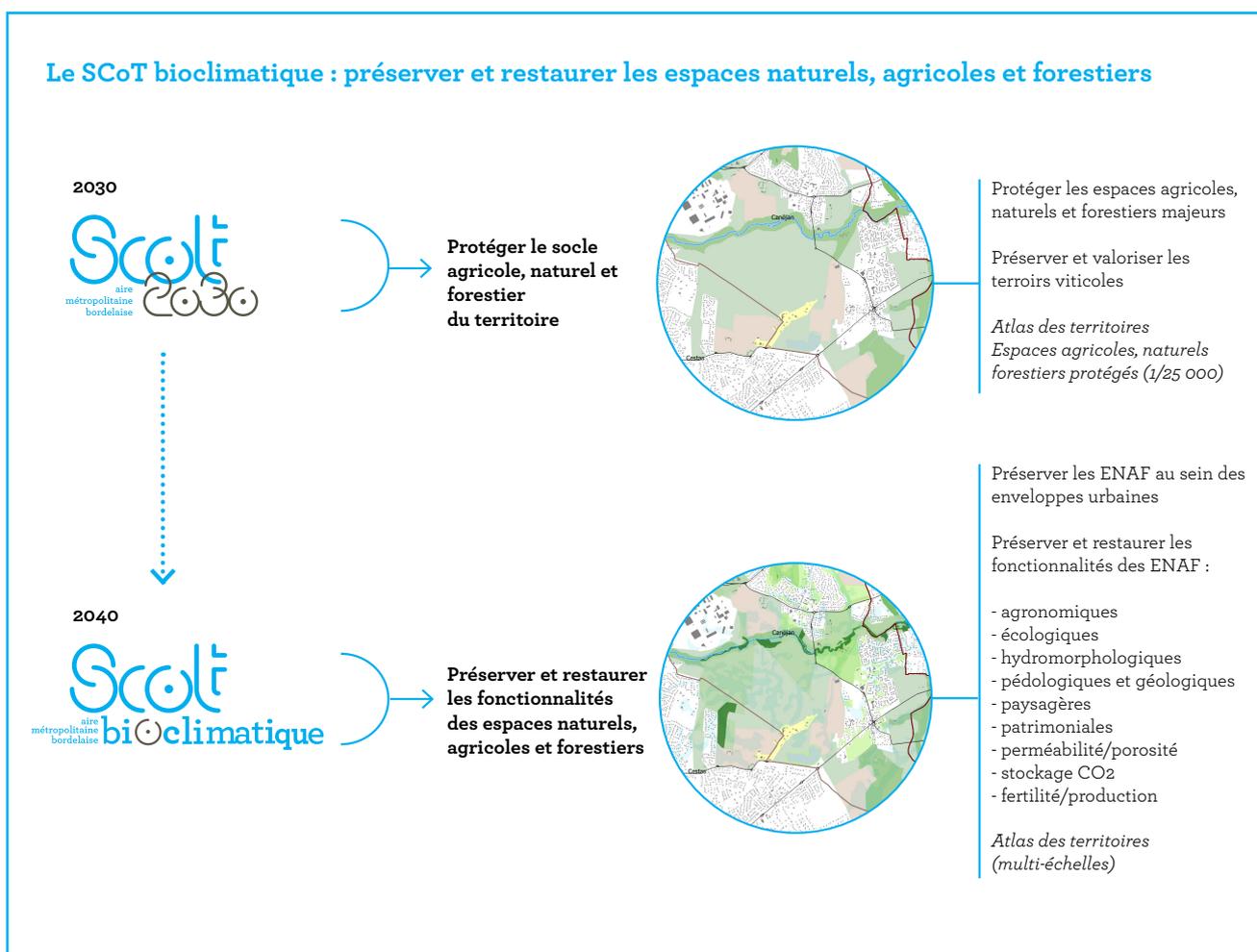
> **1/3** de la consommation de ces ENAF a été réalisé hors enveloppes urbaines

> depuis 2011, on a consommé **21 %** des ENAF au sein des enveloppes urbaines. Si on se rapporte au volume consommé et si on suit ce rythme dans les 40 prochaines années, on aura épuisé ces ENAF au sein des enveloppes urbaines, d'où l'importance de l'intégration de la loi ZAN et des objectifs fixés.

Premiers principes pour alimenter les orientations du D20, document d'orientation et d'objectifs de la partie métropole nature

L'objectif de la modification du SCoT, en particulier sur la partie « métropole nature » est de passer d'une préservation des espaces du socle agricole, naturel et forestier à une préservation des fonctionnalités de ces espaces.

Pour ce faire, il faut bien connaître ces fonctionnalités, les qualifier, les cartographier, préserver et valoriser ce fonctionnement du territoire par rapport aux fonctionnalités écologiques, hydromorphologiques, agronomiques...



Intégrer cette question des fonctionnalités pour faire en sorte que, lorsqu'on préserve un espace, on sait ce qu'on préserve comme le stockage carbone, la fertilité des sols, les continuités écologiques.

Ce qui suppose :

- > d'intégrer dans la démarche l'approche par bassin versant : la préservation des fonctionnalités s'appréhende à une échelle de cohérence : l'échelle du bassin versant qui semble adéquate parce qu'elle permet de créer des liens entre les espaces et de comprendre que lorsqu'on préserve une fonctionnalité à un endroit ça impacte un autre secteur du bassin versant
- > de qualifier les espaces de nature pour prendre en compte les continuités écologiques et notamment la question liée aux risques (inondations, débordements, sécheresses, retraits gonflement d'argile, mouvements de terrains et effondrements de carrières, incendies de forêts, etc.). La préservation des espaces intègre la question des risques en même temps.
- > d'inclure les enjeux de santé humaine et environnementale au regard de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau, de la qualité des sols, pour intégrer une des questions centrales de la loi Climat et Résilience, identifier les sites préférentiels de nature ainsi que les conditions de renaturation et s'adapter aux impacts du changement climatique (aujourd'hui, on est moins en mesure d'anticiper les impacts parce qu'ils sont déjà là donc on doit s'adapter)

Intégrer la question des fonctionnalités suppose d'avoir une approche multi-échelles dans les déclinaisons des orientations du D20 :

- > À l'échelle de l'inter SCoT girondin
- > À l'échelle de l'aire métropolitaine
- > À l'échelle des bassins versants
- > À l'échelle des espaces urbains

A l'échelle de l'InterSCoT girondin

A l'ouest, les grandes continuités naturelles du plateau landais sont déjà protégées dans le SCoT actuel.

Côté Est, en lien notamment avec les agglomérations du Grand Libournais et du Nord Gironde, pour limiter des phénomènes d'urbanisation linéaire, sur les axes routiers de l'Entre-Deux-Mers, il semble important aujourd'hui de marquer cette continuité naturelle pour préserver une mosaïque des espaces et des paysages de collines et vallons de l'Entre-Deux-Mers, particularités identitaires de ce territoire.



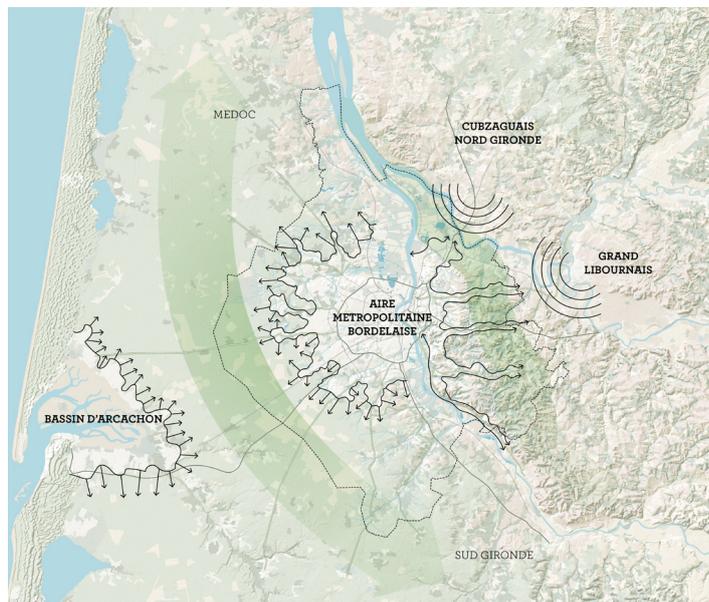
A l'échelle de l'InterSCoT girondin

Préserver les **grandes continuités naturelles** :

> **à l'échelle du plateau landais** (déjà inscrite dans le SCoT)
coupure d'urbanisation entre le bassin d'Arcachon et l'aire métropolitaine bordelaise

> **à l'échelle des collines et vallons de l'Entre-deux-Mers (nouveau)**

continuités des espaces de respiration entre l'aire métropolitaine bordelaise et les agglomérations du Grand Libournais et du Cubzaguais



A l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise

Il s'agit d'intégrer la question de la renaturation au service de la transition écologique :

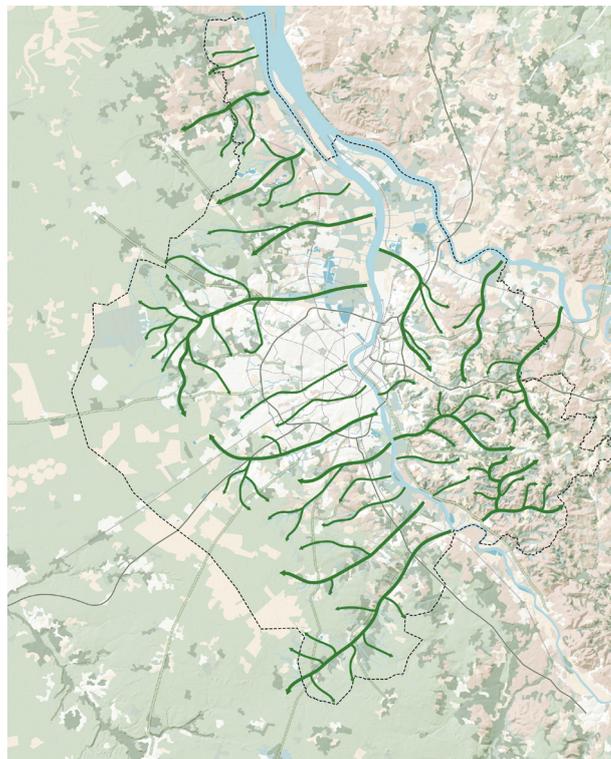
- > **consolider** le socle d'espaces agricoles, naturels et forestiers, déjà inscrits dans le SCoT
- > **intégrer** sur le socle d'espaces agricoles, naturels et forestiers, les fonctionnalités des sols vivants
- > **appréhender** ces fonctionnalités de ces espaces agricoles comme des espaces multifonctionnels qui peuvent rendre plusieurs services par des actions de transition agro-écologiques
- > **prendre en compte** la question du risque sur espaces forestiers, des espaces agricoles et viticoles. Par exemple sur la forêt, intégrer la question des lisières forestières, du risque incendie, de la biodiversité, du stockage carbone avec toutes les actions qui peuvent être engagées comme le label bas carbone, boisement compensateur, la question de la biodiversité des sols et celle des paysages.
- > **préserver** les ENAF au sein des enveloppes urbaines
- > **améliorer** la question de la nature en ville pour favoriser un développement urbain harmonieux au sein d'un milieu géographique vulnérable.



A l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise

La **renaturation** au service de la **transition écologique** :

- > **consolider le socle d'espaces agricoles naturels et forestiers** (déjà inscrit dans le SCoT) **et ses fonctionnalités**
- > **constituer des espaces agricoles multifonctionnels** :
 - # forestiers**
lisières forestières, risque incendie, biodiversité, label bas carbone, boisements compensateurs, sols et paysages
 - # agricoles**
lisières agricoles, alimentaires, agro-écologie, agrivoltaïsme, sols et paysages
 - # viticoles (échelle plateaux viticoles)**
lisières viticoles, santé humaine et environnementale, conversions agricoles, oenotourisme, sols et paysages
- > **préserver les ENAF au sein des enveloppes urbaines**
- > **favoriser un développement urbain harmonieux au sein d'un milieu géographique vulnérable**



Propositions de compléments par de nouvelles dispositions de l'orientation D20 : protéger le socle agricole, naturel et forestier

> inscrire le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise dans la trajectoire ZAN et réduire la consommation des ENAF : réduire la consommation des ENAF d'environ 50% tous les 10 ans (2021-2031, 2031-2041, 2041-2050) ; limiter l'artificialisation des ENAF, en préservant les ENAF non protégés au sein des enveloppes urbaines et sanctuariser ceux qui ne seront pas consommés.

Orientation DOO : Réduire de moitié la consommation des ENAF et inscrire le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise dans la trajectoire ZAN (nouveau)

Intégrer la trajectoire ZAN

7500 ha d'ENAF au sein des enveloppes urbaines

- réduction de 50% de la consommation des ENAF consommé dans la décennie précédente (2010-2020)
soit environ **1500ha** à l'horizon **2030** sur l'aire métropolitaine bordelaise → + x ha de renaturation

- réduction de 50% de la consommation des ENAF consommé dans la décennie suivante (2020-2030)
soit environ **750ha** à l'horizon **2040** sur l'aire métropolitaine bordelaise → + x ha de renaturation

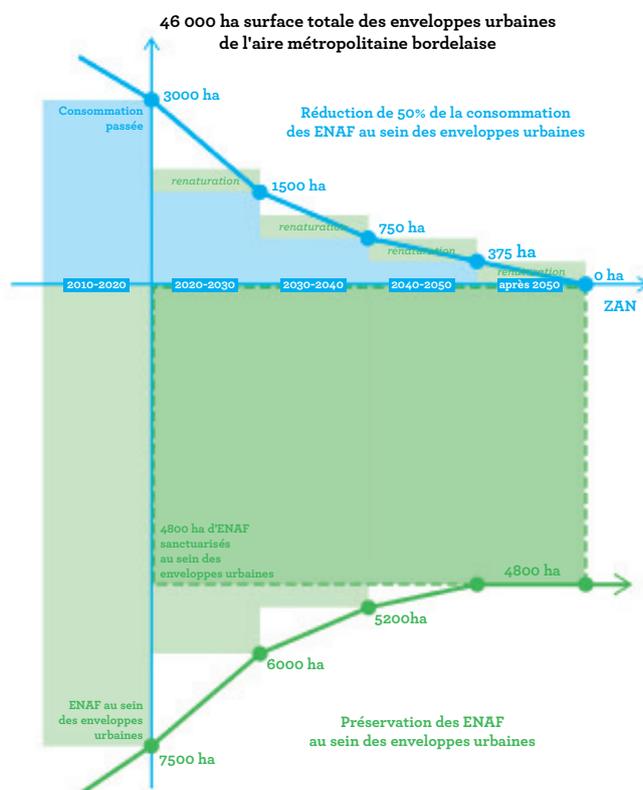
- réduction de 50% de la consommation des ENAF consommé dans la dernière décennie avant ZAN (2030-2040)
soit environ **375ha** à l'horizon **2050** sur l'aire métropolitaine bordelaise → + x ha de renaturation

Fixer les priorités de préservation des ENAF au sein des enveloppes urbaines en lien avec les fonctionnalités des sols

- **4800 ha** environ d'ENAF à sanctuariser (sols multifonctionnels)

- **1100 ha** environ d'ENAF dont les fonctionnalités devront être préservées intégrées dans les projets d'aménagement (consommation future)

Prise en compte des espaces de renaturation et des efforts déjà réalisés



- > **limiter l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers et préserver leurs fonctionnalités** biologiques, agronomiques, biochimiques, hydrologiques, géo-pédologique, morphologiques, économiques)
- > **poursuivre la préservation des espaces naturels majeurs**, les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité
- > **préserver les espaces naturels majeurs** : cela concerne les grandes continuités écologiques et les cœurs de biodiversité
- > **préserver et valoriser les espaces agricoles et viticoles** : proposition de compléments des parties « terroirs viticoles » et « territoires agricoles » avec l'intégration de la question des lisières viticoles et des lisières agricoles
- > **appréhender la dynamique viticole à l'échelle des plateaux viticoles** pour intégrer la question des lisières, celle de l'écoulement de l'eau, du risque et toutes les évolutions en cours aujourd'hui par rapport à la conversion des espaces. Idem concernant les territoires agricoles.
- > **valoriser les espaces forestiers** : proposition de complément d'orientations sur la forêt pour conforter la diversification des usages liés aux exploitations forestières et intégrer la question des lisières forestières
- > **préserver et valoriser la nature en ville** : proposition de complément d'orientations et d'actions liées à la renaturation et à la restauration des continuités écologiques urbaines.

Intégrer la prise en compte des risques géographiques liés aux changements climatiques

Pour intégrer la question des risques, il semble intéressant de pouvoir les cartographier et voir comment ils se spatialisent sur le territoire.

Le risque « retrait-gonflement d'argile » s'est aggravé sur le territoire : il ne s'applique pas comme les autres risques en raison de l'absence de périmètre réglementaire à intégrer dans les documents d'urbanisme mais il doit être pris en compte par rapport au développement urbain, tant du point de vue des localisations préférentielles que des conditions d'urbanisation.

Le risque « remontée des nappes » : les travaux engagés sur la fonctionnalité des sols permettent d'améliorer cet item, notamment du point de vue de la préservation des zones humides.

Le risque inondation/érosion interroge comment concilier ce risque avec le développement urbain

Orientation DOO : protéger le socle agricole, naturel et forestier et ses fonctionnalités

Intégrer la prise en compte des risques géographiques :

Favoriser un développement urbain harmonieux au sein d'un milieu géographique vulnérable

Risque retrait / gonflement argile

> Limiter les risques pour les biens et les personnes dans un contexte de réchauffement climatique

> Intégrer ce paramètre dès l'identification et la localisation des nouveaux secteurs de construction

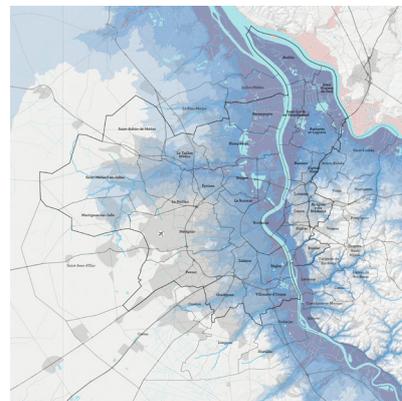
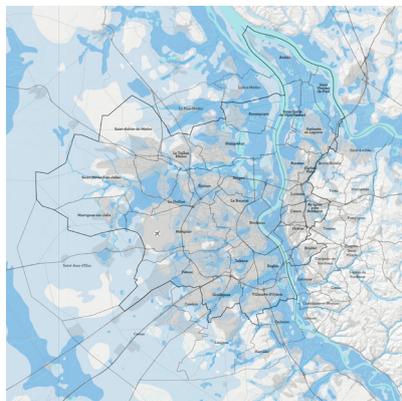
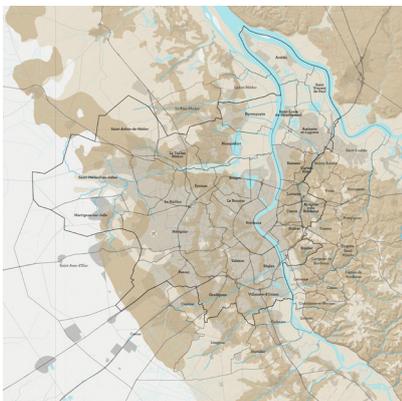
Risque remontée des nappes

> Veiller à adapter la gestion des crastes et des fossés pour assurer une gestion optimale des eaux en lien avec les zones naturelles et humides existantes.

Risque inondation/érosion

> Concilier développement urbain et préservation des cours d'eau par :

- l'entretien des berges des cours d'eau en milieu urbain, agricole et naturel
- l'entretien des fossés en milieu agricole (identification des acteurs ressource : ASA, ...)
- maintien/création des espaces de respiration des cours d'eau



Intégrer les évolutions des espaces agricoles, viticoles et forestiers

- > la qualité des paysages (du point de vue de la perception des habitants)
- > le changement climatique (chaque espace contribue de manière différente à cette question de l'adaptation au changement climatique)
- > les ressources en eau (du point de vue de la prise en compte de la ressource en eaux avant toute évolution des espaces)
- > la qualité des sols (bien connaître les qualités des sols pour orienter les politiques de protections vers des terroirs plus intéressants)



Lionel Faye,
vice-président du Sysdau,
président de la Communauté de
communes des Portes de
l'Entre-deux-Mers



Un groupe de travail a été mis en place, spécifiquement sur les évolutions importantes en matière viticole de l'Entre-deux-mers, qui concentre de réelles difficultés. Cela a permis d'appréhender la quantité d'espaces concernés et surtout les différentes hypothèses d'évolutions parfois subies, mais aussi, volontaires, puisqu'aujourd'hui, certains viticulteurs s'orientent vers des projets d'implantations de panneaux photovoltaïques ou encore de diversification agricole. Il s'agit de définir les contours de ces évolutions et de faire évoluer les dispositions du SCoT pour les accompagner : par exemple en œnotourisme, des projets très intéressants et importants du point de vue économique et du point de vue de la diversification des activités

Face à la crise viticole que l'on connaît sur le territoire de l'Entre-deux-mers et plus largement en Gironde, une politique globalisée est nécessaire. La plupart des terrains qui, auparavant, étaient consacrés à la viticulture, sont, aujourd'hui des terrains en friche. Il est nécessaire de se questionner en termes de paysages, en termes d'évolution puisqu'aujourd'hui, le ZAN s'applique et ne permet plus de faire ce qui était possible il y a quelques années. Quels sont alors les nouveaux usages à envisager ? agriculture de production alimentaire, boisement, mise en jachère... ? Cette finalité dépendra de la qualité agronomique des sols. Cette crise viticole a des incidences directes et multiples :

- > sur les viticulteurs : déplacement d'une population en déshérence, souvent une population âgée, dans quelques années, beaucoup de viticulteurs seront à la retraite
- > incidence économique : toute la sphère économique autour de la viticulture est concernée
- > sur les paysages : l'image de l'Entre-deux-mers n'est plus. Globalement, l'image de l'aire métropolitaine est portée par la viticulture. Pour autant, historiquement, ce territoire a connu des évolutions paysagères, le paysage, il y a 30 ans, n'est pas celui d'aujourd'hui.



De nouvelles orientations sont définies à l'échelle des bassins versants : échelle territoriale de cohérence

> **Les réseaux écologiques multifonctionnels** : actualisation de la trame verte et bleue par des orientations de transitions agro écologiques qui peuvent permettre à des espaces, qui ne font pas partie de la continuité écologique, de pouvoir l'être parce qu'ils intègrent cette dimension

> **Les sites de renaturation** : identifier ces sites de renaturation dans une logique d'améliorer cette continuité écologique

> **Le cycle de l'eau** : à partir des cœurs de biodiversité, du risque inondation/érosion, des zones préférentielles de renaturation, des sols et des paysages

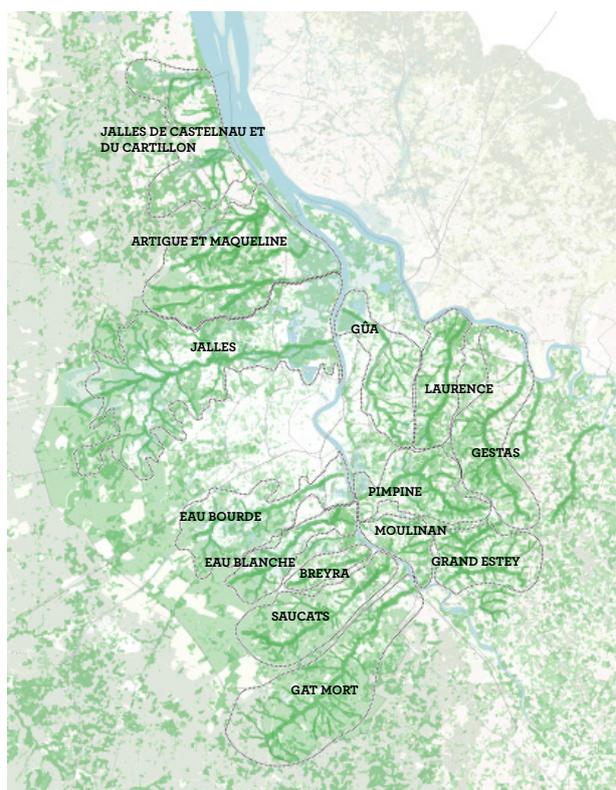
A l'échelle des bassins versants (nouveau)

Pour s'adapter au changement climatique, **définir des orientations thématiques à une échelle territoriale de cohérence**, celle des **bassins versants**.

> **les réseaux écologiques multifonctionnels** (nouveau)
évolution de l'actuelle trame verte et bleue pour intégrer les orientations de la transition agro-écologique

> **les sites de renaturation** (nouveau)
sites d'amélioration des fonctionnalités écologiques, agronomiques, hydromorphologiques, paysagères, patrimoniales, perméabilité/porosité, stockage CO₂, fertilité/production

> **le cycle de l'eau**
cœurs de biodiversité, risque inondation/érosion, zones préférentielles de renaturation, sols et paysages



La caractérisation des fonctionnalités des espaces à une échelle territoriale cohérente

A l'échelle des bassins versants, 14 unités de bassins versants sur l'aire métropolitaine bordelaise sont identifiés :

- > Bassin versant de l'Artigue et de la Maqueline
- > Bassin versant des Jalles
- > Bassin versant de l'Eau Bourde
- > Bassin versant du Gûa
- > Bassin versant de la Laurence
- > Bassin versant de la Pimpine
- > Bassin versant de la Jalle de Castelnau
- > Bassin versant du Gestas
- > Bassin versant du Moulinan
- > Bassin versant du Grand Estey
- > Bassin versant de l'Eau Blanche, Eau Bourde, Breyra, Saucats et Gat Mort

D'autres échelles de cohérence existent aussi, notamment celle des plateaux viticoles.

Par rapport à la trame bleue, de nouvelles dispositions sont intégrées

- > Le risque inondation et ruissellement
- > La prise en compte du cycle de l'eau
- > La protection des milieux aquatiques
- > La gestion des eaux pluviales
- > La protection des secteurs de captage
- > La qualité de l'eau et les enjeux de santé environnementale

Par rapport à la trame verte, de nouvelles dispositions sont intégrées

- > Transition agro-écologique/évolutions des pratiques
- > Multifonctionnalité des sols
- > Renaturation et dés imperméabilisation
- > Séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser)
- > Identification des zones préférentielles de renaturation

La caractérisation des fonctionnalités des espaces naturels, agricoles, viticoles et forestiers à une échelle territoriale cohérente

A l'échelle du/des bassin(s) versant(s)

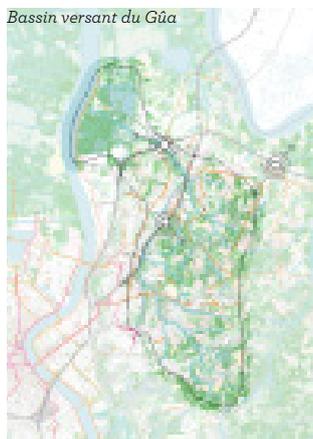
Fonctionnalités écologiques

- > Identification des sites de renaturation
- > Préservation et optimisation de la continuité écologique
- > Restauration des milieux
- > Préservation des cœurs de biodiversité
- > Identification des pratiques agricoles réduisant leur impact sur les fonctionnalités écologiques
- > Identification de la trame verte du quotidien

Fonctionnalités hydromorphologiques

- > Solidarité amont-aval
- > Gestion eaux pluviales

Bassin versant du Gúa



Bassin versant de la Laurence



A l'échelle du plateau viticole

Fonctionnalités écologiques

- > Identification, préservation et optimisation des continuités écologiques
- > Identification des réservoirs de biodiversité
- > Identification des pratiques agricoles au regard de la qualité de l'air et de l'eau (milieux humides, cours d'eau, lisières, ...)

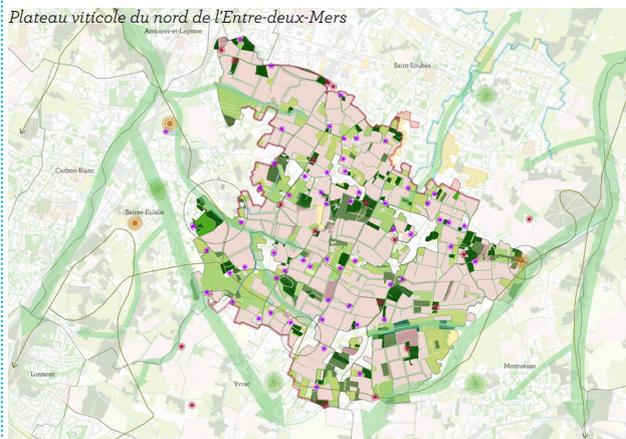
Fonctionnalités agronomiques

- > Fonctionnalités des sols : fertilité, stockage CO₂, ...
- > Identification des pratiques agro-écologiques plus adaptées

Fonctionnalités socio-culturelles

- > Elements de patrimoine/perceptions paysagères
- > Lisières urbaines/viticoles

Plateau viticole du nord de l'Entre-deux-Mers



Intégrer la prise en compte du cycle de l'eau à toutes les échelles

Il s'agit d'appréhender la question du cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants, à l'échelle du quotidien et à l'échelle des parcelles. Cela implique, à chaque échelle, de **repenser à la fois les moyens d'actions mais aussi la question de gouvernance**.

Par exemple, la prise en compte du cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants, interfère la question de la compétence GEMAPI (compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), qui elle, est plutôt, à l'échelle des EPCI.

A l'échelle des bassins versants, l'intérêt des solidarités amont/aval à créer, suppose qu'il y ait aussi des solidarités entre les territoires à créer autour de cette question.

À l'échelle du quotidien, **la gestion des eaux pluviales**, à l'échelle du bassin versant, suppose de créer du dialogue, entre les communes, pour aboutir à des actions qui sont en cohérence avec la gestion des eaux pluviales.

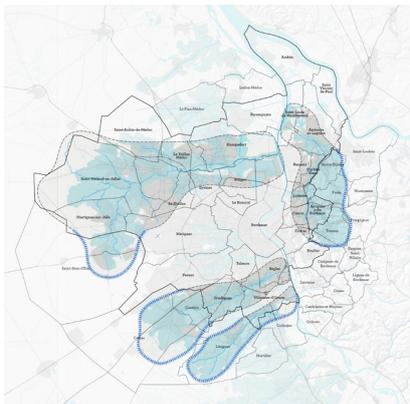
À l'échelle urbaine : il s'agit d'intégrer cette question par la préservation des espaces de respiration, des micro-continuités écologiques, des espaces végétalisés, etc...

Orientation DOO : préserver et valoriser les milieux naturels du territoire

Intégrer la prise en compte du cycle de l'eau à toutes les échelles :

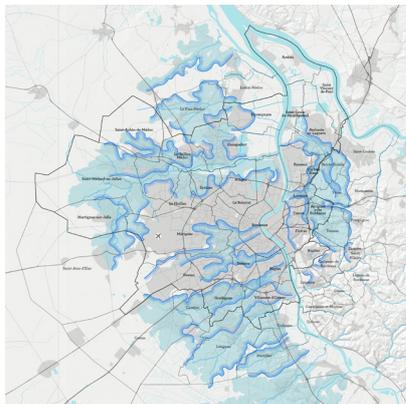
A l'échelle des bassins versants

- > Conditionner le développement des installations humaines à la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- > Développer les solidarités amont-aval dans la gestion de l'eau, les inondations et les impacts sur les continuités écologiques (GEMAPI)



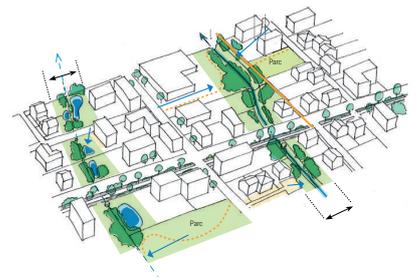
A l'échelle du quotidien

- > Gestion eaux pluviales par infiltration sur place pour éviter le ruissellement en aval et la construction d'ouvrages de récupération importants (concept de ville éponge)
- > Identification des sites de désimperméabilisation et renaturation au regard des eaux pluviales et de la topographie
- > Définition de nouvelles règles dans les documents d'urbanisme



Par des aménagements durables en lien avec la nature

- > Promouvoir un aménagement durable au sein des enveloppes urbaines conciliant usages urbains et espaces naturels urbains
- > Réintégration de la nature en ville par des principes éco-paysager à respecter :
 - mise à distance des bâtiments
 - espace libre végétalisé en cœur d'îlot
 - plantation des arbres
 - maintien des percées visuelles



Intégration du cycle de l'eau dans les ambiances paysagères urbaines
Source : PLU de Grenoble

Identifier les zones préférentielles de renaturation et les conditions de renaturation à l'échelle des bassins versants

Concernant les zones préférentielles de renaturation, l'échelle stratégique pour localiser les unités de renaturation est celle des bassins versants, et ce, afin d'améliorer les fonctionnalités écologiques de certains espaces et d'atteindre une meilleure continuité écologique au sein même du bassin versant.

Au-delà de la définition de la renaturation, donnée par la loi, qui est davantage de l'ordre de la dés-imperméabilisation, on peut renaturer, dans le sens « remettre dans son fonctionnement naturel un espace par la restauration des fonctionnalités écologiques » ce qui conduit à prendre en compte les efforts déjà réalisés. À ce titre, la question de l'acquisition/la maîtrise foncière et la gestion de certains espaces par les collectivités, est déjà engagée. Plusieurs communes s'y sont engagées, sur des sites de renaturation qui ne sont pas de la renaturation au sens propre du terme (casser du béton pour remettre de la pelouse), ce sont des espaces qui sont déjà naturels mais dysfonctionnels du point de vue des continuités écologiques et que l'on remet dans un bon état de fonctionnement écologique.

Orientation DOO : Consolider des réseaux écologiques multifonctionnels (nouveau)

Chaque espace peut contribuer à conforter la continuité écologique si des mesures de restauration et d'adaptation sont mises en place pour améliorer les fonctionnalités.

Identifier les zones préférentielles de renaturation et les conditions de renaturation à l'échelle des bassins versants

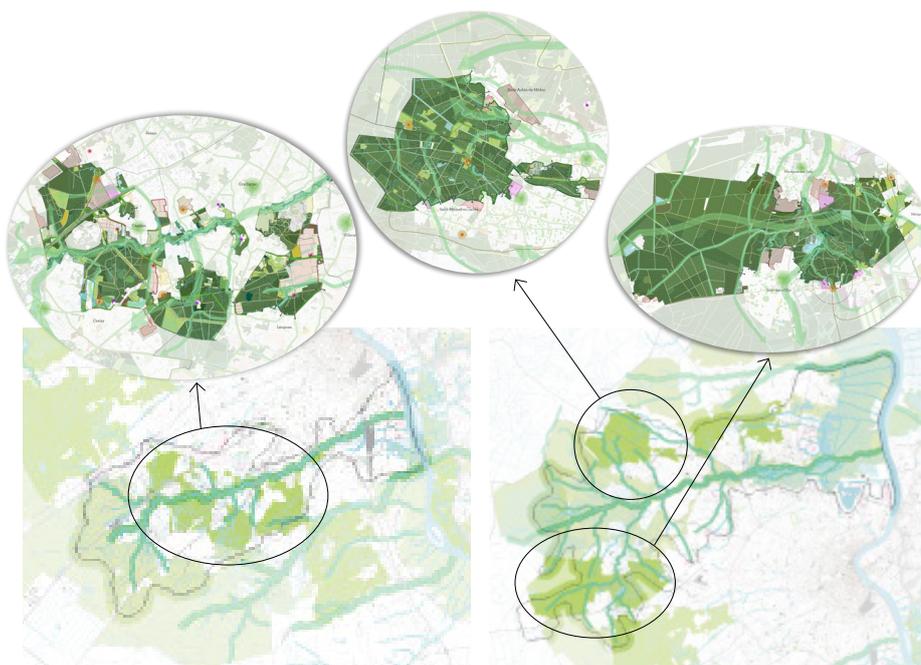
Les unités de référence pour la renaturation

Identifier les **bassins versants** comme **échelle stratégique** pour localiser les actions de renaturation.

Caractériser les fonctionnalités multiples que ces sites peuvent apporter de par leur nature différente (agricoles, naturels, forestières ou urbains) et par leur contribution au fonctionnement du bassin versant.

Identifier des secteurs stratégiques dans l'aménagement de l'aire métropolitaine et des relations ville-nature.

Les bassins versants constituent alors des **parcs naturels métropolitains** permettant de localiser les actions sur l'amélioration des réseaux écologiques multifonctionnels mais également de garantir l'accès à la nature pour tous : habitants/usagers, citoyens métropolitains/citoyens périurbains, riverains/agriculteurs, faune/flore/humains.



À l'échelle des espaces urbains

> **réduire de moitié la consommation des ENAF et inscrire le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise dans la trajectoire ZAN**

> **protéger les ENAF au sein des enveloppes urbaines**

- Préserver strictement une grande partie des ENAF en lien avec les fonctionnalités des sols
- Intégrer la trajectoire ZAN

> **réserver et restaurer les fonctionnalités des sols vivants urbains**

- continuités écologiques urbaines (cœurs de biodiversité, eaux pluviales, formes urbaines, archipel de fraîcheurs, sol et paysage, risques inondations/érosion, retrait gonflement d'argile, incendie, pollution)
- nature en ville (îlots de fraîcheur, parcs et jardins, dés imperméabilisation des sols, ambiances paysagères, agriculture urbaine)

> **appliquer la réduction de consommation par palier de 10 ans, en réduisant de moitié**

- la trajectoire vertueuse du ZAN conduit à avoir un socle d'ENAF protégés conséquent, de l'ordre de 4 500 ha au sein des enveloppes urbaines, en grande majorité non protégés actuellement au SCOT.
- le cadre de dialogue se définit à l'échelle des intercommunalités.

L'identification et la qualification des fonctionnalités des ENAF et des sites de renaturation se fait sur la base d'expertises réalisées par l'agence d'urbanisme et le bureau d'étude Sol&Co, spécialisé dans la fonctionnalité des sols, par rapport à **4 familles d'enjeux** :

- adaptation au changement climatique,
- fonctionnalités écologiques,
- la santé, le cadre de vie,
- les qualités physiques des sols.

En parallèle, la **question de l'approche paysagère** s'établit à la fois :

- à l'échelle des unités paysagères,
- sur les pédo-paysages,
- sur les ambiances paysagères.

Et cela, dans **l'objectif de passer d'une approche de protection des espaces à une approche protection des fonctionnalités, pour mesurer la qualité de ces milieux leur degré de naturalité** (ou de biotope *)

*coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité par rapport à la surface totale d'une parcelle

Composition de la Commission

Président-e-s de la commission

- > Pierre Ducout, vice-président du Sysdau, Président de la communauté de communes Jalle-Eau-Bourde
- > Jérôme Pescina, élu au bureau du Sysdau, conseiller métropolitain

Collectivités membres du Sysdau

> Bordeaux métropole

Patrick Papadato, vice-président Stratégie nature, Biodiversité et résilience alimentaire.

Marie-Claude Noël, conseillère métropolitaine déléguée aux stratégies urbaines, aménagement, logement et habitat

Didier Jeanjean, maire adjoint de Bordeaux chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés

David Kanfer, directeur de la Nature

Stéphane Caze, directeur adjoint en charge de l'Aménagement

Nathalie Bouchain, directrice de l'Urbanisme

Christine Volpihac, Responsable du service planification urbaine

Axel Crepey, Chef de service Biodiversité et résilience

Claire Sérès, Responsable de la mission agriculture

Elise Génot, directrice de projet OAIM Parc des Jalles

> CDC Créonnais

Alain Zabulon, président, vice-président du Sysdau

Frédéric Lataste, vice-Président en charge de l'environnement

Pascale Berthelot, directrice générale des services

Sandrine Maury, chargée de mission aménagement et urbanisme

Manon Mallet, cheffe de projet «Petites villes de demain»

> CDC Rives de la Laurence

Frédéric Dupic, président, vice-président du Sysdau

Emmanuelle Favre, vice-présidente en charge de l'autonomie alimentaire et de la GEMAPI, maire de Saint-Loubès

Emmanuelle Pautrot, directrice générale des services

Caroline Beau, service aménagement et urbanisme, Mairie de Sainte-Eulalie

> CDC Médoc-Estuaire

Didier Mau, président, vice-président du Sysdau

Chrystel Colmont-Digneau, présidente du syndicat mixte d'aménagement des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline, maire de Macau

Cyril Beurienne, directeur général des services

> CDC Coteaux Bordelais

Bertrand Gautier, vice-président en charge de l'aménagement, vice-président du Sysdau

Christophe Colinet, membre du bureau du SIETRA, adjoint transition écologique à Carignan-de-Bordeaux

Michael Ristic, directeur général des services

> **CDC Portes de l'Entre-deux-mers**

Lionel Faye, président, vice-président du Sysdau

Jean-Francois Laville, président du SIETRA, conseiller municipal à Latresne

Julian Sanabria, directeur général des services

Hugo Molinier, chargé d'études

> **CDC Montesquieu**

Benoist Aulanier, vice-président en charge de l'aménagement du territoire et urbanisme, vice-président du Sysdau

Thomas André, directeur général adjoint

Alexandre Terrade, responsable du pôle aménagement

Yannick Champnier, responsable du pôle transition écologique et gestion des déchets

> **CDC Jalle-Eau Bourde**

Pierre Ducout, président, vice-président du Sysdau

Dominique Beyrand, conseiller communautaire

Géraldine Meillon, directrice générale des services

Charlène Bailleul, directrice générale des services à la mairie de Saint-Jean-d'Ilac

Amélie Simonneau, responsable du service urbanisme à la mairie de Canéjan

Partenaires institutionnels

> **DDTM**

Frédéric Kozimor, chef du Service accompagnement territorial

Hélène Vignhal, adjointe au chef du Service d'Accompagnement Territorial

Anne-Laure Masson, SAU, Unité Métropole

> **Département de la Gironde**

Ghislaine Peral, responsable service de l'environnement et de l'écocitoyenneté

Magali Creste, responsable de la gestion intégrée des milieux naturels et des paysages

Audrey Atchadé, chargée de mission Urbanisme, Paysage et Patrimoine naturel

Laurent Salaun, chef du service Environnement, chargé de mission CERCA

> **Région Nouvelle Aquitaine**

Marie Demolin-Gratadour, direction de l'intelligence territoriale et de la prospective

Nicolas Martin, directeur de l'unité SRADDET

Valentin Tripier, chargé de mission - Unité SRADDET

> **Chambre de commerce de Bordeaux Gironde**

Laurent Putz, Responsable du Département Développement des Territoires

> **Syndicat mixte du bassin versant du Gûa**

Laura Depriester, technicienne rivière

> **Syndicat mixte du bassin versant de l'Artigue et de la Maqueline**

Julien Laloubeyre, technicien rivière

> **SIETRA**

Mme Stéphanie Remazeilles, directrice

> **SMER Entre-deux-Mers**

Pauline Gillaizeau, coordinatrice technique Technicienne rivières

Ludovic Dubois, Technicien rivières

> **SMEAG**

Daniel Roche, chargé de mission eau, aménagement, urbanisme

> **SMIDDEST**

Valerie Briche, chargée SAGE Estuaire

> **EPIDOR**

Christine Guerin, chargée SAGE Dordogne Atlantique

Partenaires professionnels et techniques

> **Agence de l'eau Adour-Garonne**

Caroline Astre, chargée d'intervention ressources en eau et milieux aquatiques

> **Agence Régionale de la biodiversité (ARBNA)**

Baptiste Regnery, Responsable du pôle Accompagnement

> **CEN**

Carole Decker, Chargée de secteur antenne Gironde du CEN NA

> **CRPF**

Thierry Chérèque, coordinateur de projets

> **ONF**

Paul Tourneur, chef de projet Biodiversité

> **Forum des marais atlantiques**

Fabien Blanchet, chargé de mission

Mélanie Bordier, responsable des projets en agro-écologie

> **Office français de la biodiversité**

Margot Vilette, Animatrice régionale Solutions d'adaptation fondées sur la nature

> **A-URBA**

Françoise Le Lay, directrice des études

Valérie Diaz, urbaniste cheffe de projet « modification du SCoT »

Cécile Nassiet, urbaniste spécialiste environnement

Valentin Ryckebusch, urbaniste spécialiste environnement

pour aller + loin



<https://www.sysdau.fr/modification-du-scot>

Documents à consulter :

Séminaire Centralités et polarités de demain 10 octobre 2023

- > Etude a-urba « Habiter et travailler autrement »
- > Capsules vidéos : « La ville archipel », André Crocq, président du SCoT du Pays de Rennes et « L'armature du SCoT de la grande agglomération toulousaine », Léna Neuville, urbaniste à l'aua/T

Commission Économie résiliente | Desserrer l'activité économique, mythes et réalités 16 octobre 2023

- > Diaporama Sysdau « Desserrer l'activité économique : mythes et réalités »
- > Diaporama a-urba - Retour sur l'atelier du Séminaire « Centralités et polarités de demain »
- > Diaporama Commission du 27 septembre 2022
- > Etude a-urba « Habiter et travailler autrement »
- > Atlas des sites économiques - Sysdau

Commission Viticole Entre-deux-mers | Accompagner l'évolution des espaces viticoles - 26 octobre 2023

- > Diaporama Sysdau « Accompagner l'évolution des espaces viticoles »
- > Atlas des espaces viticoles - Sysdau

Commission Renaturation | Préserver et restaurer les espaces du vivant 9 novembre 2023

- > Diaporama Sysdau « Préserver et restaurer les espaces du vivant »
- > Diaporama a-urba - Retour sur l'atelier du Séminaire « Centralités et polarités de demain »
- > Diaporama Commission « Configuration d'une plateforme des sites de renaturation » du 20 septembre 2022

Commission Mobilités & centralités des quotidiens | Adapter la géographie prioritaire aux objectifs bioclimatiques - 17 novembre 2023

- > Diaporama Sysdau « Adapter la géographie prioritaire aux objectifs bioclimatiques »
- > Diaporama a-urba « Les pratiques de déplacement des girondins »
- > Diaporama Commission du 14 novembre 2022
- > Etude a-urba « Habiter et travailler autrement »

Commission Energétique et climatique | Ancrer la transition énergétique et climatique dans la planification et l'aménagement - 27 novembre 2023

- > Diaporama Sysdau « Ancrer la transition énergétique et climatique dans la planification et l'aménagement »
- > Diaporama Commission du 7 décembre 2022

